REGLEMENT INTERIEUR DU 1er OPEN DE NOËL DE RUEIL MALMAISON

Article 1 : Organisation

Le Cercle d'Échecs de Rueil Malmaison organise la 1ère édition de son Open de Noël, du dimanche 20 décembre au mercredi 23 décembre 2026, situé au 94 rue d'Estienne d'Orves à Rueil Malmaison.

Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Le tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Echecs (FIDE) se jouera en 7 rondes. Il est réservé aux membres de la FFE titulaires d'une licence A pour la saison 2026-2027 ainsi qu'aux joueurs possédant un code FIDE autre que FRA. Son numéro d'homologation est 73638. Pour participer au tournoi, le classement du joueur au jour de la 1re ronde doit être strictement inférieur à 2200 elo.
- Les appariements se feront au Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatisé P.A.P.I. version 3.3.8 ou plus récente, ou via une des deux versions les plus récentes du logiciel Charly Chess. Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Les joueurs retardataires pourront exceptionnellement être appariés à la ronde 2 avec zéro point, avec accord de l'arbitre et de l'organisateur.
- Les appariements des rondes 3, 5 et 7 sont définitifs à 22h la veille de la ronde, même si des appariements ont été publiés sur le site fédéral avant cela. Les appariements des autres rondes sont définitifs dès leur affichage dans la salle ou leur parution sur le site fédéral.
- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application au 1er janvier 2023.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 90min + 30s par coup.

Article 4 : Horaires des rondes

Ronde 1 : dimanche 20 décembre 2026 à 10h00

Ronde 2 dimanche 20 décembre 2026 à 15h00

Ronde 3 : lundi 21 décembre 2026 à 09h30

Ronde 4 : lundi 21 décembre 2026 à 14h30

Ronde 5 : mardi 22 décembre 2026 à 09h30

Ronde 6 : mardi 22 décembre 2026 à 14h30

Ronde 7 : mercredi 23 décembre 2026 à 09h30

La vérification des licences aura lieu le dimanche 20 décembre de 09h00 à 09h30.

Clôture des inscriptions : dimanche 20 décembre 2026 à 09h30. La cérémonie de clôture et de remise des prix aura lieu le mercredi 23 décembre vers 14h.

Article 5 : Inscription pour le tournoi

- Adultes : 30€

- Jeunes : 20€

Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (défaite = 0 pt, nulle = 0,5 pt et victoire = 1 pt). En cas d'ex-aequo, les départages suivants seront utilisés successivement : Buchholz Tronqué, puis Cumulatif et enfin Performance. En cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé. Pour le calcul du Buchholz tronqué, dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Les prix du classement général ainsi que les prix par catégorie et par tranche elo seront distribués à la place. Pour recevoir un prix, un joueur devra concourir dans une catégorie contenant au moins 3 personnes. La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu avant le début de la 3ème ronde. Si un joueur prétend à plusieurs prix, il prendra le plus élevé. En cas de montants similaires, il prendra le prix au général en priorité, puis le prix par catégorie, enfin le prix par tranche elo.

Pour l'attribution des prix par catégorie ou par tranche elo, chaque joueur concourt dans la catégorie définie par son âge ou son classement ELO. Dans le cas où il y a moins de trois participants dans sa catégorie d'âge ou d'Elo, elle sera fusionnée avec la catégorie supérieure (Vétérans et Seniors+ étant fusionnés ensemble). Dans les autres cas, un joueur ou une joueuse ne peut pas se voir attribuer le prix affecté à une catégorie supérieure.

Pour percevoir son prix, tout joueur devra être présent physiquement lors de la cérémonie de clôture du tournoi. Les prix ne sont pas cumulables et ne peuvent être remis avant la cérémonie de clôture (pas d'exception).

Estimations elo :

Un joueur n'ayant aucun classement recevra un classement elo estimé dépendant de sa catégorie d'âge :

- 1299 pour toutes les catégories jeunes
- 1399 pour les seniors, seniors plus et vétérans

Article 7 : Comportement des joueurs

Ci-après « le lieu de la compétition » est considéré comme étant l'aire de jeu + les toilettes + la salle d'analyse/café + espace fumeur à l'extérieur de l'entrée de la salle.

- Il est interdit de fumer ou vapoter en dehors de l'espace fumeur.
- Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie. Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans l'aire de jeu.
- La vente de littérature échiquéenne est interdite dans l'aire de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de la compétition, un téléphone portable, une montre connectée, des écouteurs ou tout autre moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs, à l'exception des appareils à usage médical sur présentation d'un certificat médical. Un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac ou un vêtement, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter ce sac ou ce vêtement sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de la compétition, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur (quand bien même celui-ci aurait un matériel insuffisant pour mater). L'arbitre peut exiger du joueur le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur et devra être du même sexe que le joueur, qui pourra demander l'assistance d'un témoin. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.

Article 8 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide.

A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour être recevable, une proposition de nullité devra être faite après au moins 20 coups et 1 heure de jeu.

Article 9 : Forfait

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement, au regard de circonstances exceptionnelles. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à la ronde suivante que s'il justifie son absence auprès de l'arbitre principal avant la publication des appariements de cette ronde. A défaut, il sera considéré comme ayant abandonné le tournoi.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié (ou non-prévenu selon les modalités décrites à l'alinéa suivant) sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Si aucun joueur n'est présent au début de la partie, le joueur qui a les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée.

En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. 2 bye seront possible sur les 4 premières rondes uniquement.

Article 10 : Arbitrage

Arbitre Principal : Sonia Bogdanovsky.

Un joueur peut faire appel de toute décision prise par l'arbitre principal.

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, le joueur l'informe oralement – dès ce moment et avant de reprendre la partie – de son intention de faire appel de la décision prise devant la Commission d'Appels Sportifs, visée à l'article 9.5.1 du Règlement Intérieur de la FFE. Il doit poursuivre sa partie selon les directives de l'arbitre.

A l'issue de la partie, il doit joindre une demande écrite à sa feuille de partie avec ses nom, prénom, identifiant FFE ou Fide, téléphone, adresse, commentaires et signature.

Toute réclamation formulée autrement est irrecevable. La demande sera transmise à la commission des appels sportifs de la FFE.

Article 11 : Engagements

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

Les participants, accompagnateurs et spectateurs s'engagent à respecter les valeurs du jeu d'échecs et les principes du fair-play. Ils veillent à adopter un comportement courtois envers les autres joueurs, les arbitres, les bénévoles, les organisateurs et les représentants du Cercle d'Echecs de Rueil Malmaison. Tout comportement de nature à troubler le bon déroulement de la compétition pourra faire l'objet de mesures prises par l'arbitre.

En s'inscrivant, les joueurs majeurs autorisent le Cercle d'Échecs de Rueil Malmaison à utiliser leur image dans le cadre de sa communication.

De la même manière, en inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les parents et tuteurs légaux autorisent le Cercle d'Échecs de Rueil Malmaison à publier dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits (images et voix).

Par ailleurs, il est rappelé que le Cercle d'Échecs de Rueil Malmaison ne pourra être tenu responsable des mineurs, ils restent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs légaux.

L'arbitre principale du tournoi :	L'organisation de l'open :
Sonia Bogdanovsky	Xavier Aranguren, Jean-Louis Gaucher & Gilles Peter